

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 juin 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de M. Olivier VILLETELLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 18 juin 2026

PRESENTS : Mmes et MM Olivier VILLETELLE – Nadine SAURA – Dominique BERNAT – Ludivine VIOLOT – Jérôme ALLAIN – Farida SEFSAF – Stéphane DESPINASSE – Viviane NEEL – Christophe FARA – Franck PATRACONE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT – Cherif BOUIMA – Delphine AUROUZE – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Patrice CHAUD – Marine BILLARD – Jean-Baptiste MERLEY – Edmond HUBE – Serge SIMON – Héléna HUBE – Karina CHAUDIER – Clara MOSNIER

ABSENTS EXCUSES : Mmes et MM Sylvain DUPLAY - Séverine ALLEGRA - Gérard ROUCHOUSE - Agathe CARROT - Christophe BERGERAC

PROCURATIONS :
M. Sylvain DUPLAY à Mme Nadine SAURA
Mme Séverine ALLEGRA à M. Dominique BERNAT
M. Gérard ROUCHOUSE à M. Stéphane DESPINASSE
Mme Agathe CARROT à Mme Farida SEFSAF
M. Christophe BERGERAC à M. Edmond HUBE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

INSTITUTIONS - VIE POLITIQUE DESIGNATION DE REPRESENTANTS : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET DE SON SUPPLEANT POUR A LA NOUVELLE COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Conseil métropolitain, par délibération du 22 avril 2026, a installé une nouvelle Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sur le mandat 2026-2032.

Le rôle de cette commission est d'évaluer la charge nette transférée pour chaque transfert de compétence entre les communes et la métropole, puis de produire un rapport ensuite soumis à l'approbation des communes-membres.

Elle est composée, pour chaque commune, d'un élu titulaire et d'un élu suppléant issus du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** les représentants suivants :

- Un représentant titulaire : Nadine SAURA
- Un représentant suppléant : Franck PATRACONE.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,


Olivier VILLETTELLE



Sorbiers , le 25 juin 2026

La secrétaire de séance,


Viviane NEEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.